

Compte rendu de l'Assemblée générale annuelle du Syndicat des professeures et professeurs de la Télé- université (SPTU)

tenue le 26 avril 1994

Étaient présents :

Louise Bertrand
Paul Bleton
Jacques Bordier
Hélène Bouchard
Louise Bourdages
Raymond Brulotte
Marc Couture
Huguette Dusseault
France Henri
Mbambai Otto Ikome
Roger A. Lamontagne
Marie-Josée Legault
Jean-Yves Lescop
Angéline Martel
Michèle Martin
Clément Marquis
Gilbert Paquette
Lise Parent
Louise Sauvé
Michel Sénécal
Diane-Gabrielle Tremblay
Kevin Wilson

En congé de développement : Yves Jean
Alain Laramée
Claude Rigault

Ordre du jour

1. Adoption du projet d'ordre du jour
 2. Adoption du compte rendu de l'assemblée générale des 26 et 31 janvier 1994, et du 18 février 1994
 3. Affaires en découlant
 4. Rapport du président
 5. Rapport du trésorier et présentation des états financiers
 6. Rapport des comités
 - a) Comité des griefs
 - b) Comité de négociation
 - c) Comité d'accès à l'égalité
 7. Modification des statuts du Syndicat des professeures et des professeurs de la Télé-université (SPTU) (le projet de modification vous a déjà été transmis)
 8. Élections au poste de trésorier du Syndicat des professeures et des professeurs de la Télé-université (SPTU)
 9. Négociation de modifications à plusieurs articles de la convention collective : présentation du projet de dépôt, discussion en comité plénier et adoption
 10. Varia
-

1. Adoption du projet d'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposé par Raymond Brulotte, appuyé par Jean-Yves Lescop. Comme personne ne demande le vote, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption des comptes rendus de l'assemblée générale des 26 et 31 janvier 1994, et du 18 février 1994

Huguette Dusseault propose l'adoption des comptes rendus, Louise Sauvé appuie la proposition et comme personne ne demande le vote, les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

3. Affaires en découlant

Au sujet du comité aviseur pour la négociation avec les tutrices et tuteurs, et des deux professeurs membres du Conseil professoral qui ont été désignés à ce comité : Pierrette Massé et Louise Sauvé, le comité n'a pas encore tenu de réunion et aucune ne semble prévue.

Au sujet des fonds individuels de recherche, l'assemblée du 18 février dernier avait confié au comité exécutif du syndicat le double mandat de négocier et de conclure une lettre d'entente qui :

- crée des fonds individuels de recherche dont les sommes non dépensées sont transférables d'une année à l'autre;
- modifie la lettre d'entente no 12 en éliminant les paragraphes 5.1 et 5.2.

Une lettre d'entente conforme à ces dispositions a été conclue et sera sans doute adoptée par le prochain CA. Toutefois, une liste détaillée de dépenses admissibles à même ces fonds ne sera pas incluse dans une lettre d'entente ou dans la convention collective, car selon les informations obtenues par les membres du comité exécutif du syndicat, aucune garantie de protection fiscale de ces dépenses n'existe. L'assemblée souhaite néanmoins que le comité exécutif du syndicat sollicite une discussion avec les représentants de l'administration au sujet d'une liste officieuse qui tienne lieu de directive, pour éviter que la négociation des dépenses admissibles ne reprenne pour chaque remboursement sollicité.

Au sujet de la *Déclaration de principe sur le congé d'affectation, la réciprocité au congé d'affectation et la mobilité interinstitutionnelle des professeurs*, selon l'avis juridique obtenu

par le comité exécutif du syndicat, la révocation par l'une des parties ayant convenu cette entente suffit pour la révoquer, après la date prévue pour l'échéance de la convention collective lors de la conclusion de la Déclaration. Une lettre la révoquant a été envoyée au directeur de l'enseignement et de la recherche le 7 avril dernier. Elle n'est donc plus en vigueur.

4. Rapport du président

Le rapport du président du Syndicat des professeures et professeurs de la Télé-université (SPTU) pour l'année 1993-1994 est annexé au présent compte rendu. Soulignons que nous prenons acte avec beaucoup de regret de la démission de Roger Lamontagne à titre de trésorier du SPTU.

5. Rapport du trésorier et présentation des états financiers

Les états financiers sont annexés au présent compte rendu. Le trésorier explique les variations par rapport à l'an dernier.

Raymond Brulotte propose l'adoption des états financiers. Mbambai Otto Ikome appuie l'adoption. Ils sont adoptés à l'unanimité.

En réponse à quelques questions, Roger Lamontagne soutient que des investissements sûrs, malgré leur plus faible rendement que les investissements risqués, sont recommandés pour les avoirs syndicaux. En outre, les coûts d'annulation d'un dépôt à terme présentent un inconvénient lorsque des sommes sont requises à court terme; or, cela peut être le cas en négociation. Il explique aussi que les cotisations à la Fédération sont proportionnelles à la masse salariale et que, compte tenu des faibles montantes en cause, nous avons jugé préférable de les verser quatre fois par année au lieu de mensuellement. La seule variation entre les universités provient de la demande optionnelle de services juridiques. Nous payons ces services et nous les utilisons à notre grand bénéfice. Les frais d'honoraires professionnels seraient plus élevés si nous ne bénéficions de ces services.

6. Rapport des comités

a) Comité des griefs

Louise Bertrand fait état d'un grief soumis concernant la composition d'un comité de sélection, mais réglé entre les parties, avant l'étape de l'arbitrage.

Marie-Josée Legault fait état d'un litige qui n'a pas fait l'objet d'un grief mais qui pose des questions incontournables pour le syndicat. En février dernier, un membre du syndicat a saisi le comité exécutif du syndicat de décisions et de gestes posés par des collègues, gestes qui l'empêchent de poursuivre l'accomplissement d'activités professorales qui figurent à son plan de travail. Ces gestes et décisions portent entre autres sur :

- l'approbation du dossier de présentation d'un cours : le dossier a été soumis plusieurs fois et refusé chaque fois, à l'exception de la dernière, où on a décidé de ne pas l'étudier
- l'autorisation de la transmission d'un cours aux services d'édition
- le retrait de la responsabilité de ses cours en diffusion

Le membre syndiqué se plaignait de harcèlement administratif à son endroit, entre autres parce que la réalisation de son plan de travail était devenue impossible. À la lecture des pièces fournies, les membres du comité exécutif du syndicat ont convenu que les gestes posés pouvaient poser la question de la liberté universitaire.

À la mi-mars, les diverses parties susceptibles d'intervenir en rapport avec ce litige, soit le DER, la présidente du Conseil professoral, le président du SPTU et le directeur de l'UER concernée, se sont réunies à ce sujet. Comme le litige met en présence un ensemble de collègues, membres du syndicat par surcroît, l'exécutif a proposé aux autres parties que nous venons de nommer ont convenu de solliciter un aviseur externe pour les conseiller. Cette proposition a été retenue. C'est une personne neutre et crédible, n'ayant aucun lien avec notre institution et qui a longtemps oeuvré en milieu universitaire à titre de professeur.

Sa tâche était de formuler aux quatre mandataires désignés plus haut un avis portant sur la situation. Le mandat de cet aviseur a été circonscrit au cas du dossier de présentation soumis

et refusé plus d'une fois. Son avis devait comporter des recommandations, que les mandataires s'engageaient d'avance à respecter, ainsi que des considérations destinées à prévenir ce type de litige.

Le président du syndicat a en outre écrit une lettre aux professeurs concerné[e]s par le litige pour leur rappeler la teneur de la convention collective pour les matières concernées et pour leur demander de collaborer à la résolution du problème. Elles ont entre autres été invitées à faire parvenir à l'aviseur externe les pièces qu'elles jugeaient pertinentes. L'aviseur a remis son rapport le 15 avril.

Nous aurons à prendre une décision quant au fait de le diffuser ou pas et si oui, sous quelle forme. Le DER demandera un avis juridique à ce sujet, car le rapport contient des renseignements nominatifs, surtout dans ses pièces jointes; or, la *Loi sur la protection des renseignements confidentiels* protège les personnes à cet égard. Le SPTU demandera pour sa part un avis juridique à ce sujet, car nous sommes tenus de protéger la confidentialité de certains renseignements concernant les démarches faites par nos membres auprès du syndicat.

Nous pouvons cependant vous dire que tous les mandataires auront des gestes à poser à la suite des recommandations de ce rapport. Ils les feront connaître selon les dispositions qu'ils jugeront appropriées.

En ce qui nous concerne, certaines de ces recommandations inspireront des modifications à la convention collective. Il s'agit surtout de dispositions à l'égard de la liberté universitaire qu'il faut veiller à inclure; il faut veiller en outre à ce qu'elles soient conformes à la particularité de la Télé-université et de l'enseignement à distance. Ce travail sera entrepris dans l'année en cours, avec le soutien des services juridiques de la FQPPU.

b) Comité de négociation

Le comité a tout d'abord obtenu l'accord de l'employeur pour entreprendre des négociations pour la modification de plusieurs articles de la convention collective, ce à quoi il ne semblait pas disposer à s'engager de prime abord. Cet engagement a d'ailleurs été récemment réitéré

publiquement, en réponse à une question du président du syndicat, par le directeur de l'enseignement et de la recherche.

Compte tenu de la mise en attente pendant quelques mois du projet de dépôt, le comité de négociation s'est surtout penché sur la lettre d'entente concernant la récupération du 1% de la masse salariale prévu à la loi 102. Une entente comportant des coupures réparties sur 24 chèques de paie sera sans doute conclue bientôt pour l'année 1994-1995. Comme vous le savez, la revendication concernant l'augmentation du ratio des congés n'a pas été maintenue pour l'année 1994-1995 car le nombre des demandes de congé ne pouvaient la justifier. Nous conservons l'intention de revendiquer l'augmentation de ce ratio à titre de mesure partielle de récupération du 1% pour les années subséquentes.

Le comité a aussi négocié une lettre d'entente concernant la modification de l'ordre de priorité dans les congés de développement. Nous avons obtenu un accord de principe de l'employeur, mais la formulation de la règle a imposé un retard. La revendication a finalement été intégrée dans le projet de modification de la convention collective.

Il est probable que de réelles négociations pour la modification de plusieurs articles de la convention collective commenceront bientôt.

c) Comité d'accès à l'égalité

Le rapport de Louise Sauvé, représentante des professeures et des professeurs au PAÉ, présente son rapport des activités du comité. Le rapport est annexé au présent compte rendu.

7. Modification des statuts du Syndicat des professeures et des professeurs de la Télé-université (SPTU)

Le document présentant les modifications proposées est annexé au présent compte rendu. Marc Couture propose l'adoption des modifications. Raymond Brulotte appuie leur adoption. Elles sont adoptées à l'unanimité.

Conformément aux nouveaux statuts, les membres conviennent de procéder à l'élection d'un

comité de vérification des états financiers du SPTU. Cette élection sera intégrée au point 8.

Quelques suggestions sont néanmoins formulées, portant notamment sur la représentation des hommes et des femmes aux instances décisionnelles du SPTU et sur la définition de la notion de présence à une réunion, qui pourrait inclure la possibilité de compter parmi les membres présents en assemblée des membres virtuellement présents, par exemple reliés par la conférence téléphonique ou encore, dans un avenir rapproché, par télématique. Le comité exécutif prend bonne note de ces suggestions.

8. Élections au poste de trésorier du Syndicat des professeures et des professeurs de la Télé-université (SPTU)

Marc Couture propose que Clément Marquis agisse à titre de président d'élections. Angéline Martel appuie. Clément Marquis accepte. Il est élu à l'unanimité.

a) Élections au poste de trésorier

Marie-Josée Legault propose Pierrette Massé. Louise Sauvé appuie. En absence d'autre candidature, Pierrette Massé est élue par acclamation.

b) Élections aux postes de vérificatrice, vérificateur

Roger Lamontagne propose Jacques Bordier. Mbambai Otto Ikome appuie.

Louise Sauvé propose Roger Lamontagne. Marc Couture appuie.

En absence d'autre candidature, ces deux personnes sont élues par acclamation.

9. Négociation de modifications à plusieurs articles de la convention collective : présentation du projet de dépôt, discussion en comité plénier et adoption

Dans un premier temps, l'assemblée se transforme en comité plénier pour discuter des modifications. Les amendements amicaux seront simplement notés; les amendements qui ne font pas l'objet de consensus seront conservés sous la forme de propositions pour le moment où l'assemblée délibérante reprendra.

Nous revenons en assemblée délibérante à 16 heures 45. La discussion sur le projet de dépôt n'a pu être terminée.

Clément Marquis propose deux motions de félicitations; l'une s'adresse à Roger Lamontagne qui nous quitte, l'autre s'adresse à l'ensemble du comité exécutif du syndicat pour son travail de l'année. Louise Sauvé appuie la proposition. La proposition est adoptée à l'unanimité!

Marc Couture propose d'ajourner l'assemblée. Michel Sénécal appuie. La proposition est adoptée à l'unanimité. Le comité exécutif du syndicat convoquera bientôt les membres pour la poursuite de l'assemblée.

Suite de l'Assemblée générale du Syndicat des professeures et professeurs de la Télé-université (SPTU)

tenue le 17 mai 1994

Étaient présents :

À Montréal : Louise Bertrand
Jacques Bordier
Marc Couture
Huguette Dussault
Pierrette Massé
Michel Lalonde
Lise Parent

A Québec : Louise Sauvé
Clément Marquis

En congé de développement : Yves Jean
Alain Laramée
Claude Rigault

La réunion commence à 13 h 15 par un comité plénier pour la poursuite de la discussion sur le projet de dépôt.

De retour en assemblée délibérante, les amendements préparés suite à la réunion du 26 avril sont déposés. Les quatre amendements suivants sont proposés et appuyés :

Art. 2.17, 2^e paragraphe : biffer la fin de la phrase, à partir de « parmi lesquels on retrouve au moins un professeur appartenant à chacune des UER »

Proposé par Pierrette Massé, appuyé par Huguette Dussault.

Adopté à l'unanimité.

Art. 2.20 1^{er} paragraphe : biffer « détenant un poste de professeur régulier dans une autre université ou un poste équivalent »

Proposé par Huguette Dussault, appuyé par Pierrette Massé.

Le vote est demandé.

Pour : 4

Contre : 2

Abstention : 1

Art. 2.22, 1^{er} paragraphe : ajouter « en totalité » après « différente »

Proposé par Huguette Dussault, appuyé par Jacques Bordier.

Adopté à l'unanimité.

Appliquer pour les professeurs sous octroi les mêmes procédures de définition des besoins, d'embauche et d'élaboration de plan de travail que pour les professeurs invités.

Proposé par Louise Sauvé, appuyé par Marc Couture.

Le vote est demandé.

Pour : 2

Contre : 1

Abstention : 6

Marc Couture propose l'adoption de l'ensemble du projet de dépôt, sous réserve de modifications apportées par l'exécutif à la suite des discussions en comité plénier du 17 mai.

La proposition est appuyée par Pierrette Massé.

Adoptée à l'unanimité.

Marie-Josée Legault

Marie-Josée Legault

Le 2 juin 1994

**Assemblée générale annuelle du Syndicat des professeures et professeurs de
la Télé-université (SPTU)**

26 avril 1994

Rapport du président

À titre de président, j'aimerais vous faire part des principales activités et réalisations du comité exécutif au cours de l'année qui s'achève, année qui aura été particulièrement active.

Les principales activités du comité exécutif en 1993-1994 ont été :

- les réunions du comité exécutif (18);
- la préparation et la tenue d'assemblées générales (5, incluant l'assemblée générale annuelle);
- la reprise des parutions du Bulletin (5);
- la participation au Conseil professoral;
- une rencontre avec la directrice générale;
- des rencontres avec le directeur de l'enseignement et de la recherche, portant sur la réorganisation et l'intégration de cadres dans le corps professoral;
- l'établissement de contacts avec le syndicat des tuteurs et tutrices;
- la participation aux réunions CIRAC et de son Cartel de négociation, dans le cadre de la conclusion d'une entente de principe;
- la participation à la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), incluant la participation aux comités de la Fédération (Marie-Josée Legault, au Comité des relations de travail);

- la préparation de six demandes d'avis juridique et leur analyse;
- le traitement d'un grief, réglé avant arbitrage;
- le règlement d'un litige n'ayant pas donné lieu à un grief;
- la négociation de quatre lettres d'entente, portant sur les droits d'auteur, l'application de la loi 102, les congés de développement professionnel et l'engagement de professeurs réguliers, et la signature de trois d'entre elles (le contenu de la quatrième ayant été intégré au projet de dépôt);
- la dénonciation de la *Déclaration de principe sur le congé d'affectation, la réciprocité au congé d'affectation et la mobilité interinstitutionnelle des professeurs*;

Je tiens à mentionner plus particulièrement deux grands dossiers qui ont retenu l'attention du comité exécutif au cours de l'année :

1. *La préparation des négociations*

Après avoir été reportés de quelques mois, en raison principalement de la réorganisation, les travaux de préparation du projet de dépôt ont été menés à terme. Le projet soumis à la présente réunion tient compte d'une série d'événements ces dernières années : la modification des instances entraînée par l'octroi des lettres patentes, la réorganisation. Il porte aussi les traces de l'expérience accumulée par des membres du comité exécutif au sein du comité des griefs, du comité d'étude sur l'évaluation, du Conseil professoral et des instances de la FQPPU. Il intègre également le contenu de certaines lettres d'entente et de l'entente de principe sur les régimes de retraite et d'assurances collectives.

2. *La réorganisation*

Le comité exécutif a obtenu la formation d'un comité bipartite, qui tirait ses mandats directement de l'assemblée générale. Ce comité a permis à l'ensemble du corps professoral de faire valoir ses positions sur divers aspects de la réorganisation, positions qui ont toutes été intégrées dans les règlements définitifs.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour souhaiter encore une fois la bienvenue aux quatre nouveaux membres que nous avons acceptés cette année : Hélène Bouchard, France Henri, Michel Lalonde et Lise Parent. J'aimerais également rendre hommage, au nom du comité exécutif, à mon collègue et ami Roger Lamontagne, qui quitte pour des raisons de santé le comité exécutif, et que j'ai pu apprécier au cours des trois années où j'ai siégé en sa compagnie au sein de deux comités exécutifs.

Permettez-moi de vous faire part, en guise de conclusion, non pas des priorités du comité exécutif pour l'an prochain, priorités que le comité exécutif renouvelé pourra se donner, mais de ma perception personnelle des grandes actions que nous devrions accomplir. Ce sont :

1. La négociation des modifications à plusieurs articles de la convention collective.
2. Le maintien de notre participation active à la FQPPU, particulièrement importante dans le contexte actuel (lois 102 et 198, etc.).
3. La tenue d'une réflexion sur la liberté universitaire et son exercice dans le contexte de l'enseignement à distance.
4. L'établissement d'une meilleure circulation de l'information entre l'exécutif et les membres du syndicat qui siègent au Conseil d'administration et à la Commission de Études.

**SYNDICAT DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS
DE LA TÉLÉ-UNIVERSITÉ
ÉTATS FINANCIERS
DU 1er AVRIL 1993 AU 31 MARS 1994**

ÉTAT DES RÉSULTATS

	<u>1992-3</u>	<u>1993-4</u>	<u>Écart</u>
<u>REVENUS</u>			
1 - Cotisations syndicales	14 188 \$	14 052 \$	(136) \$
2 - Adhésions	2	6	4
3 - Intérêts	<u>1 470</u>	<u>1 521</u>	<u>51</u>
Revenus totaux	<u>15 660 \$</u>	<u>15 579 \$</u>	(81) \$
<u>DÉPENSES</u>			
1 - Frais bancaires	77	63	(14)
2 - Honoraires professionnels	2 140	nil	(2 140)
3 - CIRAC (cotisations et réunions)	444	440	(4)
4 - Réunions de l'exécutif et négociation	156	402	246
5 - Fédération québécoise des prof. d'univ. (FQPPU)			
Cotisations	4 205	6 217	2 012
Réunions et congrès	2 041	771	(1 270)
6 - Dons	550	696	146
7 - Réceptions	2 145	914	(1 231)
8 - Assemblées générales	<u>711</u>	<u>1 199</u>	<u>488</u>
Dépenses totales	<u>12 469 \$</u>	<u>10 702 \$</u>	<u>(1 767) \$</u>
SURPLUS DE L'EXERCICE	<u>3 191 \$</u>	<u>4 877 \$</u>	<u>1 686 \$</u>

SYNDICAT DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS
DE LA TÉLÉ-UNIVERSITÉ
ÉTATS FINANCIERS
DU 1er AVRIL 1993 AU 31 MARS 1994

BILAN

État de l'encaisse

Encaisse au début de l'exercice (01-04-93)	3 699,15 \$
<u>Ajouter</u> : Surplus de l'exercice 1993-94	4 877,79
<u>Soustraire</u> : Augmentation des dépôts à terme	<u>3 000,00</u>
Encaisse à la fin de l'exercice (31-03-94)	<u>5 576,94 \$</u>

Actif

Parts sociales	5,00 \$
Dépôts à terme	25 000,00
Solde au compte #80706 (C.P. Sacré-Coeur)	
Selon l'état de compte	6 966,57
<u>Soustraire</u> :	
chèque en circulation #19	<u>1 389,63</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>30 581,94 \$</u>

Roger A. Lamontagne, trésorier
Montréal, le 19 avril 1994

**RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE SYNDICALE
AU COMITÉ D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ
1993-1994**

Le comité d'accès à l'égalité s'est réuni à 6 reprises depuis le 11 juin 1993.

Le comité est formé de Claire Ghersi, présidente, Élise Fournier, Madeleine Arel Dubé, Colette Laprise, Jean-Pierre Baril et Michel Madden. Mme Christine Wells a été remplacée au cours de son mandat par Mme Colette Laprise.

Plusieurs points ont été traités :

- un bilan du dernier plan d'action a été effectué et remis à la direction générale ;
- un nouveau plan d'action est en cours de préparation;
- le rapport du comité de garderie a été déposé. Il a montré qu'il n'y avait pas de besoin réel d'une garderie dans les locaux de la Télé-université;
- le maintien de trois dossiers considérés prioritaires pour l'année en cours:
 - . statistiques (sur le % des femmes présentes dans tous les corps d'emploi à la Télé-université),
 - . dotation (banque de personnes pour siéger sur les jury de sélection avec une préoccupation d'accès à l'égalité),
 - . information (Télé-contacts, journée de la femme, etc.)
- le traitement d'une plainte en matière d'égalité en emploi

Enfin, une lettre a été envoyée par le Conseil professoral au Comité d'accès à l'égalité pour souligner sa vigilance dans la représentation des femmes sur les différents comités qu'il nomme.

Rapport fait par Louise Sauvé
En date du 20 avril 1994